

Cencora est persuadé que favoriser un environnement de travail bienveillant stimule notre performance et nous permet de mieux soutenir l'accès mondial aux médicaments. Dans tous les aspects de notre activité, nous travaillons avec diligence pour nous conformer aux lois et réglementations internationales, nationales, étatiques et locales.

S'agissant des activités de l'UES PharmaLex France, nous avons récemment calculé notre index d'égalité professionnelle pour 2025 et avons obtenu la note de 79 sur 100.

Le détail de nos résultats est le suivant :

- Premier indicateur - Écart de rémunération hommes-femmes : **19 points sur 40.**
- Deuxième indicateur - Égalité hommes-femmes lors des augmentations annuelles individuelles : **5 points sur 20.**
- Troisième indicateur - Ecart de promotion hommes-femmes : **15 points sur 15.**
- Quatrième indicateur - Taux d'augmentation de salaire pour les femmes revenant de congé de maternité : **15 points sur 15.**
- Cinquième indicateur – Parité parmi les dix plus hautes rémunérations : **5 points sur 10.**

	1^{er} indicateur	2^e indicateur	3^e Indicateur	4^{te} indicateur	Total
Grades internes	19/40	35/35	15/15	10/10	79/100

La note globale obtenue par l'UES PharmaLex France étant supérieure à 75 mais inférieure à 85, nous avons défini et publié l'objectif suivant :

- Premier indicateur - Écart de rémunération hommes-femmes

Nous nous engageons à veiller à ce que tout écart de rémunération entre les hommes et les femmes soit justifié par des éléments objectifs. En cas d'écart constaté sur des fonctions équivalentes, nous nous engageons à mettre en place des actions de rattrapage afin de réduire cet écart.

Pour toute question contactez : corporateresponsibility@cencora.com.